

Conseil supérieur des messageries de presse

Communiqué

- Assemblée du 20 décembre 2013 -

Le Conseil supérieur des messageries de presse (CSMP) était réuni en Assemblée vendredi 20 décembre 2013. L'Assemblée était notamment appelée à débattre de la réforme industrielle de la distribution, en prenant connaissance du pré-rapport remis par MM. Francis MOREL et Carmine PERNA. Ces deux experts avaient été désignés par le Président du CSMP pour conduire les travaux préparatoires permettant d'élaborer des projets de décisions relatives au cahier des charges du système d'information et au décroisement des flux. Cette mission faisait suite à la demande présentée par le Commissaire du Gouvernement le 24 juillet 2013, visant à inscrire à l'ordre du jour des travaux du CSMP la question de la réorganisation industrielle de la filière.

L'Assemblée était également appelée à prendre connaissance des résultats de la consultation publique organisée par le CSMP du 22 octobre au 20 novembre 2013 sur l'évolution de la rémunération des diffuseurs de presse.

L'Assemblée a adopté à l'unanimité une délibération relative aux travaux à mener pour conduire les réformes de nature à assurer la pérennité du système de distribution de la presse. En présentant cette délibération, le Président souhaitait que le CSMP se fixe une méthode et un calendrier d'action pour traiter chacun de ces thèmes. La délibération reprend notamment les recommandations des experts.

L'Assemblée a pris note de ce que, pour faire suite à la recommandation des experts demandant que le CSMP accompagne étroitement la **réorganisation logistique**, le Président désignera très rapidement un conseil qui l'assistera dans cette tâche. L'Assemblée a constaté que les experts indiquent que la mise en place d'une société commune de moyens, qui avait fait l'objet d'une demande d'avis à l'Autorité de la concurrence, n'a pas, à ce jour, fait l'objet d'études approfondies de la part des messageries. Elle a demandé au Président du CSMP d'inclure l'examen de cette question dans la mission d'accompagnement. Il y aura lieu de décider, dans ce cadre, si cette modalité de réorganisation est ou non maintenue, le cas échéant après consultation de l'Autorité de régulation de la distribution de la presse, voire de l'Autorité de la concurrence.

En ce qui concerne le **système d'information**, les deux experts considèrent que la décision du CSMP sur le cahier des charges pour un système d'information unique des messageries doit être éclairée par un auditeur indépendant. L'Assemblée a pris note de ce que le Président du CSMP désignera cet auditeur avant la fin de l'année 2013 et que ses recommandations devront être rendues avant la fin février 2014.

L'Assemblée a noté également que les experts mentionnent la nécessité d'accompagner ces actions de court terme par des **réflexions de moyen terme** sur les évolutions dans l'articulation entre niveau 1 et niveau 2, sur la mutualisation des circuits de distribution avec la PQN et sur la nécessité de maintenir ou non plusieurs réseaux de distribution.

Les experts soulignent également qu'il est urgent de proposer des solutions visant à l'amélioration des **conditions de fonctionnement du réseau des diffuseurs**. A cet égard, l'Assemblée a pris acte des résultats de la consultation publique qui a été organisée sur l'évolution des conditions de rémunération des diffuseurs. Sur cette base, elle a demandé au Président de poursuivre activement les travaux et les concertations avec les différents acteurs pour être en mesure de proposer un schéma directeur des besoins de la distribution de la presse pour le niveau 3 et des niveaux de rémunération qui les accompagnent, avant la fin du premier trimestre 2014.

L'Assemblée, comme les experts, a estimé que « *le contexte actuel impose qu'éditeurs et messageries ne repartent pas dans un long processus de négociation, mais nécessite des décisions et des actions rapides* ». Elle a souhaité que la suite des événements s'inscrive « *dans un calendrier contraint et sous l'égide du CSMP et de l'ARDP, qui veillent au bon fonctionnement de la distribution de la presse* ».

L'Assemblée a reconduit le Bureau dans sa composition actuelle, Mme Nathalie COLLIN y siégeant depuis le mois de juillet 2013. Elle a renouvelé les mandats des membres de la Commission du réseau, M. Marc LEMIUS ayant été désigné en remplacement de M. Vincent HAM. Elle a enfin approuvé la désignation de MM. Serge HAYEK et Nicolas SAUZAY en qualité de membres de la Commission des bonnes pratiques professionnelles, en remplacement de Mme Véronique FAUJOUR et de M. Eric de MONTLIVAUT.

Paris, le 20 décembre 2013